

ANNEXE III : EXAMEN DES SITES DE DEPOTS DE DEBLAIS
PAR LA COMMISSION D'ENQUETE

La présente Annexe III a été rédigée par la Commission d'enquête, afin de se prononcer sur la stratégie adoptée par RFF pour la gestion des déblais excédentaires provenant du creusement des tunnels. La plupart des collectivités locales traversées par le tracé et de nombreux particuliers ont exprimé leurs inquiétudes, voire leur opposition, vis-à-vis des projets de dépôts. Afin de se faire une opinion sur cette question, la Commission d'enquête a visité les sites proposés.

1. EQUILIBRE GLOBAL DES MOUVEMENTS DE MATERIAUX

Sur l'ensemble du projet, le volume de matériaux à mettre en dépôt est estimé à 9,5 Mm³. Des sites potentiels de dépôt ont été identifiés, par tronçons, afin de limiter les distances de transport. Ces sites ont une capacité totale de 17,1 Mm³, en conception optimale, soit, 1,8 fois le besoin. Certains sites peuvent permettre une capacité plus importante.

A noter cependant que la « surcapacité » ne se répartit pas de façon homogène sur le projet :

- de l'Ouest du projet à Saint-Didier-de-la-Tour, les capacités représentent 1.6 fois le besoin ;
- entre Chimilin et Aoste, la capacité couvre difficilement le besoin ;
- dans la cluse de Chambéry, les sites couvrent 1,6 fois le besoin ;
- à Montmélian, les contraintes sont importantes et le site couvre juste le besoin ;
- en Combe de Savoie, le comblement total des deux gravières conduit à une importante surcapacité (2,8 fois le besoin) ;
- en Maurienne, la capacité couvre 1,5 fois le besoin, avec des sites assez contraints, notamment en termes d'accès ; la gravière des Gabelins à Aiton offre une grande capacité de stockage.

Valorisation des matériaux

Les hypothèses retenues pour la valorisation des matériaux impliquent certains décalages dans les plannings de réalisation des travaux :

- réalisation du lot 2 après les lots 1 à 3 pour permettre la mise à disposition des matériaux ;
- réalisation des terrassements des lots 3a et 3b en fin de creusement des lots pour permettre la valorisation des matériaux issus des tunnels ;
- réalisation du lot 3c (Montmélian) de façon quasi concomitante aux terrassements du lot 3b ;
- réalisation des terrassements des lots 4 et 5 en fin de creusement des tunnels adjacents ; ces lots seront totalement dépendants des apports des tunnels et de leurs cadences.

Enjeux forts et points particuliers

Lot 1 :

- La valorisation envisagée nécessite de disposer très tôt d'une piste de chantier continue pour permettre le transport des matériaux issus du nœud de Grenay sur tout le lot ; cela implique dans la plaine du Catelan de réaliser des ouvrages provisoires de franchissement des points durs, ou de prévoir une réalisation anticipée de certains ouvrages (canaux de la Bourbre et du Catelan.) Le volume important venant du nœud de Grenay est valorisé en matériaux sélectionnés (1 366 000 m³) et en corps de remblai sur le lot 2 (535 000 m³) ; Si ces valorisations s'avéraient tout ou en partie impossibles, le volume excédentaire pourrait être particulièrement important et l'option d'une valorisation extérieure devrait être regardée.

Lots 3a, 3b, 3c :

- La valorisation des matériaux extraits des tunnels de Dullin - L'Epine est prévue en remblais courants et sélectionnés (y compris structures d'assises) ; si ces matériaux étaient valorisés en granulats pour béton, les lots 3a, 3b et 3c deviendraient déficitaires, et un approvisionnement extérieur serait à prévoir (environ 500 000 m³),

Lot 4 : Combe de Savoie :

- Ce lot présente un fort besoin de remblai (> 2 Mm³), établi pour la configuration complète du nœud de Laissaud (configuration finale pour des tunnels à 2 tubes avec tous les raccordements). Ce besoin est couvert par les apports des tunnels de Chartreuse et de Belledonne (1 tube) en considérant qu'il n'y a pas de valorisation des matériaux en granulats pour béton.

2. LES SITES DE DEPOTS POUR LA PHASE 1

Lot 1 : PK 0 à 19,2

Ce lot comprend les raccordements sur le CFAL-Nord et la ligne voyageurs jusqu'à la gare de Saint-Exupéry. Il s'inscrit dans les formations fluvio-glaciaires et molassiques de la butte de Grenay, puis sur les alluvions plus ou moins tourbeuses de la plaine de la Bourbre. Les matériaux extraits correspondent à des graves sablo-argileuses.

Les principales hypothèses retenues pour établir le bilan matériaux sont :

- réemploi des déblais en corps de remblais (taux de réemploi de 80% pour les graves argilo sableuses),
- valorisation des alluvions fluvio-glaciaires en matériaux ZI/ZH, (Zone Inondable / Zone Humide) masques, matériaux de blocs techniques et couches de forme,
- PST S1 (Partie Supérieure du Terrassement) visée avec 50 cm de couche de forme et 25 cm de sous-couche,
- mise en stock provisoire de matériaux « corps de remblai » pour le lot 2,
- franchissement de la plaine de la Bourbre générant des volumes de purges importants.

L'équilibre sur ce lot est atteint en transférant des matériaux sur le lot 2.

Dépôts 1 – 2 – 3

Etat initial du site :

Le paysage concerné est ouvert et cultivé.

Il s'agit de grands champs ponctués de bosquets. L'aérodrome est très proche.

De nombreuses zones d'activités sont également présentes.

⇒ Dépôts proposés :

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m3)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 1	Saint-Laurent-de-Mure	25,4	800 000	3,0	Accès direct
DPT 2	Saint-Laurent-de-Mure	11,4	200 000	2,5	Accès direct
DPT 3	Saint-Laurent-de-Mure	11,7	150 000	2,0	Accès direct

La capacité optimale de stockage est de 1 150 000 m³ pour le groupe 1.

Cependant, le DPT 1 offre une capacité maximale de 1 000 000 m³, ce qui porte la capacité maximale totale du groupe 1 à 1 350 000 m³

L'accès pour la mise en dépôts des matériaux s'effectuera sur le tracé.

Impacts et mesures environnementales :

⇒ Milieu physique et milieu naturel

En l'absence de cours d'eau, de zones inondables, de zones de captages, ou d'enjeux faunistiques ou floristique, la création des dépôts n'a pas d'impacts sur les eaux souterraines ou superficielles et sur le milieu naturel.

Une remise en état initial sera réalisée avec conservation des haies bocagères.

⇒ Milieu humain

Ces sites s'implantent sur des zones agricoles.

La proximité des sites d'implantation avec l'aéroport Saint-Exupéry n'engendre pas de contraintes liées aux servitudes aéronautiques.

Ces dépôts sont concernés par des servitudes radioélectriques qui les contraignent à des hauteurs prises en compte dans la conception des dépôts.

Les dépôts DPT 1 et 2, concernent des routes communales qui seront déviées temporairement en phase travaux, puis rétablies sur ou au pied des dépôts.

DPT 1. – amont du Karting –

Surface 25.4 ha – capacité 800 000 m³ - Transport : accès direct sur le tracé.

DPT 2 – surface 11.4 ha – Capacité 200 000 m³ – Transport : accès direct depuis le tracé.

Le dépôt 2 est accolé au dépôt 1.



DPT 3 – surface 11.7 ha – capacité 150 000 m³ – transport : accès direct depuis le tracé.



Lot 2 : PK 19,2 à 38,7

Ce lot comprend le tunnel de Bourgoin-Ruy, le tunnel de Sainte Blandine et les raccordements V1 et V2 sur la voie ferrée Lyon-Grenoble. Il s'inscrit dans les formations molassiques, puis dans les nappes fluvio-glaciaires, localement dans un cône de déjection. Les matériaux issus des déblais correspondent à des graves sablo-argileuses, à des sables et à des limons argileux.

Certains niveaux des formations molassiques peuvent être indurés.

Le tunnel de Bourgoin-Ruy est un tunnel bitube monovoie d'environ 7 km, terrassé dans les formations molassiques (alternance de passages argileux à sablo-graveleux, avec des zones éventuellement grésifiées) avec creusement par une méthode mécanisée des 2 tubes en attaques simultanées, montantes, à partir de la tête Ouest côté Lyon. Les matériaux extraits sortiront des tunneliers mélangés à la boue de creusement.

Le tunnel de Sainte-Blandine est un tunnel monotube bidirectionnel d'environ 2 km, terrassé dans les mêmes formations molassiques, avec creusement du tube au tunnelier, en attaque descendante, à partir de la tête Est (contrainte paysagère forte en tête ouest).

Les principales hypothèses retenues pour établir le bilan matériaux sont :

- réemploi des déblais en corps de remblais (taux de réemploi de 65 % moyens entre les graves sablo-graveleuses et les sols fins argileux et limoneux, 100 % pour les niveaux grésifiés),
- réemploi faible des matériaux extraits des tunnels (10 à 30 % pour des matériaux argileux à limono-sableux excavés au tunnelier),
- PST S1 visée avec 50 cm de couche de forme et 25 cm de sous-couche,
- reprise sur stock de matériaux « corps de remblai » issus des lots 1 et 3.

Le réemploi de 30 % des matériaux extraits du tunnel de Sainte Blandine permet d'équilibrer le bilan matériaux du lot 2.

Dépôts 4 – 5

⇒ Dépôts proposés :

1 000 000 m³ doivent être stockés pour les groupes 1-2.

Les dépôts suivants sont proposés :

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m3)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 4	Satolas	13,5	100 000	2,5	Accès direct
DPT 5	Chamagnieu	46,3	350 000	2,5	Accès direct

La capacité optimale de stockage est de 450 000 m³ pour le groupe 2.

Cependant, le DPT 5 offre une capacité maximale de 1 000 000 m³, ce qui porte la capacité maximale totale du groupe 2 à 1 150 000 m³

Impacts et mesures environnementales :

DPT 4- 5

⇒ Milieu physique

Les dépôts DPT 4 et DPT 5 se situent dans la plaine de la Bourbre, caractérisée par sa vaste zone humide. Les sites de dépôts évitent la zone inondable.

Le DPT4 se situe en partie dans le périmètre de protection éloigné du captage AEP RONTA PUIITS RP1. Les réglementations s'appliquant au sein de ce périmètre seront respectées.

⇒ Milieu naturel

La plaine de la Bourbre est dotée d'une forte valeur écologique, soulignée par la ZNIEFF « zones humides reliques de la vallée de la Bourbre et du Catelan »

Les dépôts DPT 4 et DPT 5 sont proches de cette ZNIEFF sans empiéter dessus.

A l'Est le DPT 5 longe (sans interférence) a ZNIEFF2 « l'Isle Crémieu et Basses Terres ».

Une remise en état des sites conforme à l'état initial sera faite avec conservation de haies.

⇒ Milieu humain

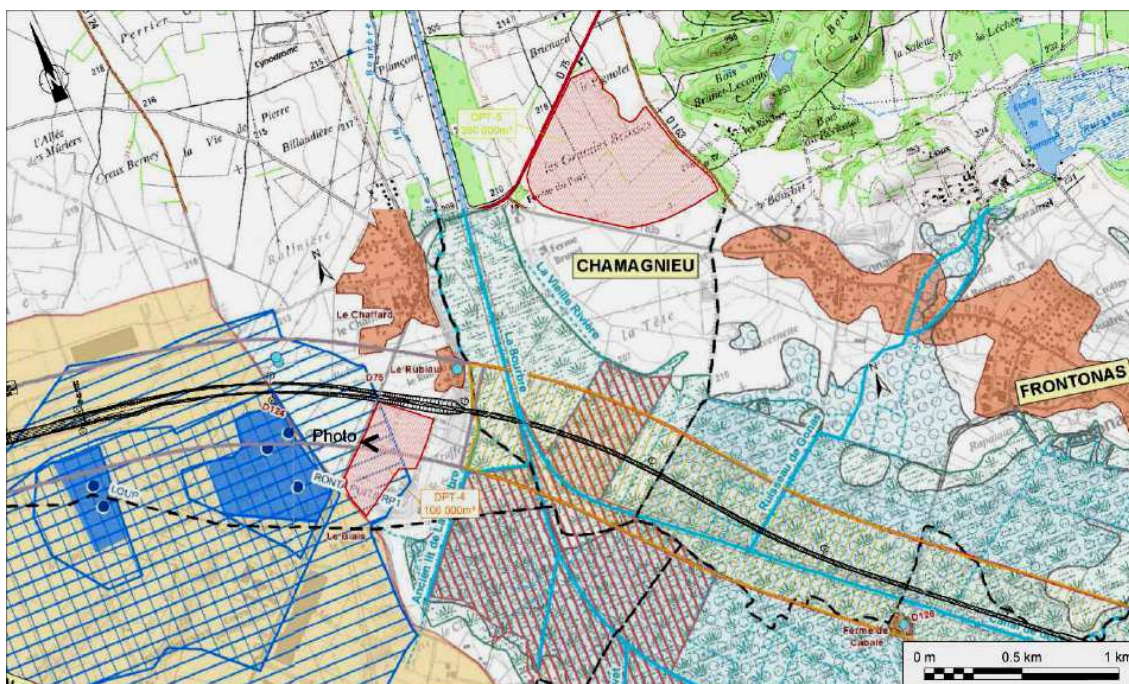
Ces sites sont implantés sur des zones agricoles.

La plaine de la Bourbre est marquée par les équipements et les réseaux de transports d'électricité, de gaz et d'hydrocarbures. Les dépôts du groupe 2 évitent ces éléments mais ils sont situés à proximité du poste électrique du Chaffard sur la commune de Saint-Quentin-Fallavier. Le dépôt DPT 4 jouxte des lignes électriques haute tension mais n'impactera aucun pylône et ne modifiera pas la hauteur de ces réseaux.

DPT 4 – surface 13.5 ha – capacité 100 000 m³. Transport : accès direct tracé.



Le site DPT 4 touche en partie le périmètre de captage.



DPT 5 - surface 46,3 ha – capacité 350 000 m³.

Il est situé le long de la D 75, sur des terres agricoles (pas de photo).

Lot 3a : PK 38,2 à 56,5

Ce lot comprend le tunnel de la Bâtie-Montgascon et l'attaque Avressieux du tunnel de Dullin L'Epine (PK 56,5 environ).

Il comprend également l'amorce de la voie fret jusqu'à la tête Ouest du tunnel de Chartreuse (PK 55,8 vers Chartreuse), et une voie d'évitement. Il s'inscrit dans les buttes molassiques à dominante sableuse.

Le tunnel de la Bâtie-Montgascon est un tunnel bitube monovoie d'environ 7,5 km, terrassé dans les formations molassiques (alternance de passages argileux à sablo graveleux, avec des zones éventuellement grésifiées) avec creusement par une méthode mécanisée des 2 tubes en attaques simultanées, montantes, à partir de la tête Est côté Avressieux.

Les matériaux extraits sortiront des tunneliers mélangés à la boue de creusement.

Les principales hypothèses retenues sont :

- réemploi des déblais en corps de remblais (taux de réemploi de 85 % pour des matériaux sableux, à 100% pour les niveaux grésifiés),
- réemploi des matériaux extraits des tunnels (10 % pour le tunnel de la Bâtie-Montgascon)
- valorisation des déblais en blocs techniques de ponts-routes et en couche de forme routière, PST S1 visée avec 50 cm de couche de forme et 25 cm de sous-couche,
- mise en stock provisoire de matériaux « corps de remblai » pour le lot 2.

Il n'y a pas de réutilisation des matériaux extraits en granulats pour béton.

Les matériaux extraits sont reportés à la tête Ouest.

Des installations de concassage / criblage sont à prévoir au niveau des têtes pour permettre le réemploi des matériaux extraits en remblais et en structures d'assise.

Si la valorisation des matériaux de catégorie 1 est retenue pour les granulats pour béton, les conséquences sur le bilan matériaux seront les suivantes :

- réduction de 165 000 m³ des volumes mis en stock (229 000 m³ de catégorie 1 valorisée à 60 % en granulats pour béton, 40 % restant pour les remblais),
- d'où un déficit reporté sur la mise en stock pour le lot 2 à couvrir par des approvisionnements en carrières.

Ce lot est légèrement déficitaire en matériaux de bonne qualité,

Dépôts DPT 6 – DPT 7

⇒ Etat initial du site :

Le paysage est ouvert et cultivé. Quelques marais sont présents, il s'agit d'un secteur de plaine cerné par les collines au Nord et au Sud et par l'Isle d'Abeau au centre.

⇒ Dépôts proposés :

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m3)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 6	L'Isle d'Abeau	26,2	600 000	8,0	Pistes à créer
DPT 7	L'Isle d'Abeau	23,7	200 000	7,0	Pistes à créer

Impacts et mesures environnementales :

Le DPT 6 a été légèrement décalé afin d'éviter d'empiéter sur la zone inondable et la zone humide du canal de Catelan et de Bourbre, et de rester en bordure de la ligne électrique THT. Le DPT 7 se situe à la limite de la zone inondable et de la zone humide du canal de Catelan et de la Bourbre, et de la ZNIEFF 1 « Zone humides des bords de la Vieille et de la Bourbre ».

⇒ Milieu physique et milieu naturel

Les dépôts DPT 6 et DPT 7 se situent en limite de la vaste zone inondable du canal de Catelan et de la Bourbre, mais sans l'impacter.

Le DPT 7 se situe à proximité du cours d'eau de la Vieille Rivière (50 à 350 m)

La création du dépôt n'aura pas d'incidence sur ce cours d'eau.

Ces dépôts s'accrochent aux coteaux boisés de l'Isle-d'Abeau, qui présentent une végétation remarquable, notamment au niveau du DPT 6, où se situe la ZNIEFF 1 « Les Balmes de l'Isle ».

Une remise en état des dépôts conforme l'état initial sera réalisé avec conservation des boisements et des prairies sèches des coteaux.

⇒ Milieu humain

Les dépôts DPT 6 et DPT 7 s'implantent en partie sur des zones agricoles.

Le dépôt DPT 6 jouxte une ligne électrique THT mais n'impactera aucun pylône et ne modifiera pas la hauteur du réseau. Il concerne une route communale qui sera déviée temporairement en phase travaux, puis rétablie sur ou au pied des dépôts.

⇒ Impacts et mesures paysagères

Les dépôts sont adossés au relief naturel de l'Isle d'Abeau.

Leurs pentes les plus fortes seront reboisées (reconstitutions des EBC)

DPT 6 - surface 26.2 ha – capacité 600 000 m³.

Transport : piste à prévoir (Nord).



DPT 7 – surface 23.7 ha – capacité 200 000 m³.

Transport : piste à prévoir (sud).

Dépôts DPT 8 – DPT 9

⇒ Etat initial du site :

___ Le paysage concerné se situe entre la plaine et la colline. Les coteaux sont boisés.

⇒ Dépôts proposés :

900 000 m³ doivent être stockés pour les groupes 4.

Les dépôts suivants sont proposés :

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m ³)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 8	Saint-Savin	9,8	150 000	2,5	Pistes à créer
DPT 9	Saint-Savin	14,1	1500 000	4,0	Pistes à créer

La capacité totale optimale des stockages est de 1 650 000 m³.

Le DPT 9 offre une capacité maximale de 3 000 000 m³.

La capacité optimale de stockage est de 3 150 000 m³ pour le groupe 4

Impacts et mesures environnementales :

Le DPT 8 a été réduit pour éviter de déposer des matériaux sur la zone humide proche et sous la ligne à haute tension.

Le DPT 9 a été déplacé pour préserver un captage d'eau et réduit pour intégrer le projet LGV

⇒ Milieu physique et milieu naturel

Les dépôts DPT 8 et DPT 9 se situent à l'interface entre la zone inondable du canal de Catalan et de la Bourbre et les collines du Nord de Bourgoin-Jallieu ;

Le dépôt DPT 8 s'insère dans la plaine en dehors de la zone inondable, près du ruisseau de Saint-Savin (100m). Le DPT 9 se situe sur le coteau du Chapelet.

⇒ Milieu naturel :

Le dépôt DPT 8 s'inscrit en bordure de la plaine et empiète en partie sur de cette ZNIEFF 2, *sans concerner la zone humide*.

Le dépôt DPT 9 s'accroche au coteau boisé du Chapelet, et s'inscrit dans le vaste ensemble naturel de la ZNIEFF2 « l'Isle Crémieu et Basses Terres »

⇒ Milieu humain

Le dépôt DPT 8 est prévu sur des zones agricoles. Il jouxte une ligne électrique THT mais n'impactera aucun pylône et ne modifiera pas la hauteur de ce réseau.

Le DPT 9 est situé sur des boisements classés Espace Boisé Classé (EBC).

DPT 8 – surface 9.8 ha – capacité 150 000 m³.

Le dépôt jouxte la D 522, (trafic journalier très important)



DPT 9 – surface 14.1 ha – capacité 1 500 000 m³.

Dépôts DPT 10 – DPT 11

⇒ Etat initial du site :

Le site concerne la vallée de la Bourbre, délimité au Nord par les coteaux de Cessieu.

⇒ Dépôts proposés :

180 000 m³ doivent être stockés pour les groupes 5.

Les dépôts suivants sont proposés :

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m ³)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 10	Cessieu	27,4	200 000	3,0	Pistes à créer
DPT 11	Cessieu	11,7	200 000	2,5	Pistes à créer

La capacité totale optimale des stockages est de 400 000 m³ pour le groupe 5.

Le DPT 10 offre une capacité maximale de 800 000m³.

La capacité du DPT 11 semble très sous-estimée (carrière en cours à remblayer).

La capacité optimale de stockage est de 1 000 000 m³ pour le groupe 5.

Impacts et mesures environnementales :

⇒ Milieu physique et milieu naturel

Les DPT 10 et DPT 11 se situent dans la vallée de la Bourbre caractérisée par son importante zone inondable et ses nombreux captages d'alimentation en AEP ou forages privés.

Les dépôts sont localisés en dehors de la zone inondable, de tout périmètre de protection de captage AEP et étant donné l'absence de cours d'eau, la création de ces dépôts n'a pas d'impact sur les eaux souterraines et superficielles.

Le DPT 11 préserve le captage privé situé au lieu-dit « Le Marais »

⇒ Milieu naturel :

Les dépôts DPT 10 – DPT 11 sont situés à proximité des ZNIEFF, mais en dehors.

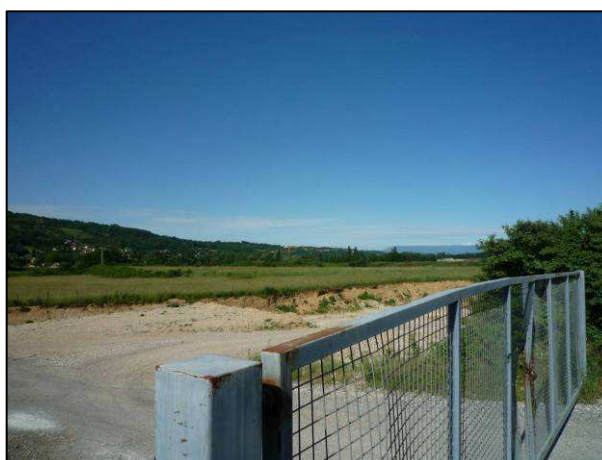
Ces dépôts s'implantent sur des zones agricoles et anthropisées où les prairies de fauche notamment peuvent présenter des enjeux floristiques.

⇒ Milieu humain

Le dépôt DPT 10 est prévu sur des zones agricoles.

Le DPT 11 est prévu en zone de carrière. Le dépôt de matériaux pourrait contribuer à son remblaiement partiel et participer à sa future réinsertion paysagère.

DPT 10 – surface 27.4 – surface 27.4 ha – capacité 200 000 m³.



**DPT 11 – surface 27.4 – surface 11,7 ha
capacité 200 000 m³.**

Dépôts DPT 12 – DPT 13

⇒ Etat initial du site :

Le site est relativement ouvert et cultivé.
Le bâti est très présent.

⇒ Dépôts proposés :

390 000 m³ doivent être stockés pour le groupe 6. Les dépôts suivants sont proposés :

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m ³)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 10	Saint-Didier-de-la-Tour	16,4	150 000	3,0	Pistes à créer
DPT 11	Saint-Didier-de-la-Tour	31,1	250 000	3,0	Pistes à créer

La capacité totale optimale des stockages est de 400 000 m³ pour le groupe 6
L'ensemble des deux sites DPT 12 et DPT 13 offre une capacité maximale de 1300 000m³.

Impacts et mesures environnementales :

⇒ Milieu physique et milieu naturel

Les DPT 12 et DPT 13 se situent dans le paysage vallonné et agricole du Bas Dauphiné, environnant Saint-Didier-de-la-Tour.

⇒ Milieu humain

Les dépôts DPT 12 et DPT 13 sont prévus sur des zones agricoles.

Le site DPT 13 est éloigné du chantier et les accès impliquent de traverser des zones urbanisées.

DPT 12 – surface 16.4 ha – capacité 150 000 m³.



DPT 13 – surface 31.1 ha capacité 250 000 m³.

La Commission d'enquête recommande à RFF d'étudier une alternative au site DPT 13.

Dépôts DPT 14 – DPT 15 – DPT 16 – DPT 17

⇒ Etat initial du site :

Le paysage est celui de l'Avant Pays Savoyard. Il est vallonné, cultivé et relativement bâti.

⇒ Dépôts proposés :

1 260 0 000 m³ doivent être stockés pour les groupes 7. Les dépôts suivants sont proposés :

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m ³)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 14	Chimilin	6,5	50 000	2,5	Accès direct
DPT 15	Les Abrets	30,5	500 000	3,0	Piste à créer
DPT 16	Aoste	21,7	250 000	2,5	Accès direct
DPT 17	Romagnieu	31,1	400 000	3,0	Accès par voiries

La capacité totale optimale des stockages est de 1 200 000 m³ pour le groupe 7.

Impacts et mesures environnementales :

⇒ Milieu physique et milieu naturel

Le DPT 14 ne concerne aucun cours d'eau.

Le DPT 15 est en limite du périmètre de protection éloigné du captage AEP du Ponier.

Le DPT 16 est en limite du périmètre de protection éloigné du captage AEP de Fontagnieu.

Le DPT 17 est situé dans le périmètre de protection éloigné du captage AEP du Ponier.

Les dépôts DPT 15 et DPT 17 sont situés près de la rivière la Bièvre,

⇒ Milieu naturel

Les sites DPT 15, DPT 16 et DPT 17 sont en limite de la ZNIEFF 2 « Zones humides de la vallée de la Bièvre ». Les dépôts sont prévus sur des zones agricoles (prairies de fauche) qui peuvent présenter des enjeux floristiques.

⇒ Milieu humain

Les DPT 14 - DPT 15 - DPT 16 – DPT 17 sont situés sur des zones agricoles.

Les dépôts DPT 15 et DPT 16 concernent des sentiers de grandes randonnées.

Le dépôt DPT 15 concerne une route communale. Ces routes et sentiers seront déviés temporairement en phase travaux, puis rétablis sur ou au pied des dépôts.

⇒ Impacts et mesures paysagères

Les sites de dépôts sont hors enjeux environnementaux.

Commune de CHIMILIN : DPT 14 – Surface 6.5 ha – capacité 50 000 m³ – transport : Accès direct



Impact fort sur une zone agricole.

Commune des ABRETS

DPT 15 – surface 30.5 ha – capacité 500 000 m³ – transport : Eloigné, piste d'accès à prévoir.



Site éloigné et en limite d'un périmètre de captage, nécessitant la création d'une piste d'accès.

La Commission d'enquête recommande à RFF d'étudier une alternative à ce site de dépôts.

Commune d'AOSTE : DPT 16 – surface 217 500 m² – capacité 250 000 m³ – accès direct.



Impact fort sur une zone agricole

Commune de ROMAGNIEU

DPT 17 – surface 262 900 m² – capacité 400 000 m³ – Accès par voiries locales.



*Accès est difficile par la voirie locale, trafic intense.
Impact fort sur des zones agricoles.*

Dépôts DPT 18a – DPT 18b – DPT 19 – DPT 20 – DPT 21

⇒ Etat initial du site :

Le site concerne les collines du piémont de Dullin-L'Epine
Les reliefs sont semi-ouverts et relativement bâtis

⇒ Dépôts proposés :

1 000 000 m³ doivent être stockés pour le groupe 8.
Les dépôts suivants sont proposés :

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m ³)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 18a	Romagnieu	3,8	75 000	2,5	Accès direct
DPT 18b	St Genix/Belmont	30,6	1000 000	5,0	Accès direct
DPT 19	Avressieux	7,9	150 000	2,0	Voies locales
DPT 20	Avressieux/Verel	21,0	800 000	2,5	Pistes d'accès
DPT 21	Verel-de-Montbel	11,0	100 000	2,0	Pistes d'accès

La capacité optimale de stockage est de 2 075 000 m³ du fait d'une capacité maximale de stockage de 2 475 000 m³ pour le DPT 18b. **Cette estimation n'apparaît pas réaliste.**

Impacts et mesures environnementales :

⇒ Milieu physique et milieu naturel

Les dépôts se situent dans la plaine du Guiers et sur les contreforts du massif de Dullin.
Les dépôts DPT 18a et DPT 18b n'auront pas d'impact sur les eaux souterraines et superficielles.
Les dépôts DPT 19, DPT 20, DPT 21 situés en altitude, ne sont pas concernés par des zones inondables, et aucun captage AEP n'est relevé à proximité.
Les dépôts DPT 19 et DPT 20 sont à 100 m du ruisseau de Paluel et l'un de ses affluents.
Le DPT 20 a été réduit pour éviter de déposer des matériaux sous une ligne électrique haute tension, et modifié pour éviter un cours d'eau intermittent affluent du Paluel.
Le DPT 21 ne se localise pas près d'un cours d'eau, ainsi sa création n'a pas d'incidences sur les eaux souterraines et superficielles.

⇒ Milieu naturel :

Les dépôts DPT 18a et DPT 18b n'ont pas d'emprise sur la ZNIEFF de la Vallée du Giers.
Les dépôts DPT 19 et DPT 20 ne se situent pas à proximité des sites d'inventaires ou de protection du patrimoine naturel, mais sont implantés sur des prairies, pâturage et boisements qui peuvent présenter des enjeux écologiques.

Le dépôt DPT 21, qui se situe au pied du massif de Dullin, est concerné par la ZNIEFF 2. « Chaînon du Mont Tournier » englobant l'ensemble du massif.
Ce chaînon fait également partie du site Natura 2000 de « l'Avant-Pays Savoyard » et inclus la ZNIEFF 1 « Falaises et grottes du Col de la Crusille et du Col du Banchet ».
Le dépôt DPT 21 longe ces zonages sans les toucher.

⇒ Milieu humain

Les dépôts du groupe 8 sont prévus sur des zones agricoles, dans un secteur où l'emprise propre du projet est déjà forte.
Les DPT 19 et DPT 210 sont proche de hameaux.
Le dépôts DPT 20 implique la déviation de routes communales.

Commune de ROMAGNIEU

DPT 18 a – surface 3,8 ha - capacité : 75 000 m³ – transport : accès direct tracé



Le dépôt impacte fortement des terres agricoles.

Communes de SAINT-GENIX-SUR-GUIERS et BELMONT-TRAMONET

DPT 18 b – surface 30.6 ha - capacité : 1 000 000 m³ – transport : accès direct tracé



Dépôt en le long de la RD 916a. Fort impact agricole.

Commune d'AVRESSIEUX : Lieu-dit « Le Moulin »

DPT 19. Surface 7.9 ha. Quantité prévue : 100 000 m³



- ⇒ Impact et mesures d'insertion : le dépôt s'inscrit sur des parcelles agricoles à proximité d'une exploitation et de bâtiments. Il remet en cause la pérennité de cette exploitation.
- ⇒ Accès chantier : le transport des déblais ne peut être réalisé que par la voirie locale D 3.

Communes d'AVRESSIEUX – VEREL-DE-MONBEL

DPT 20 – surface 21 ha – capacité 800 000 m³ – Transport : construction d'une piste d'accès



⇒ Impact et mesures d'insertion

Le dépôt s'inscrit sur des parcelles agricoles, une portion de bois, il impacte un sentier de grande randonnée et des voies communales.

⇒ Accès chantier :

Une piste de chantier serait réalisée depuis dans l'axe du tunnel depuis le lieu-dit « Le Marrot-Bas » elle traverserait et couperait des parcelles agricoles en plusieurs endroits, divisant ainsi certaines exploitations, d'où des soucis pour le transport des animaux.

Commune de VEREL-DE-MONTBEL Lieu-dit : L'ETANG

DPT 21 – surface 11 ha - capacité : 100 000 m³ – Transport : construction de pistes.



⇒ Impact sur l'eau : le dépôt serait établi sur des terres agricoles, un ruisseau (ancien marais) traverse les terres, lequel alimentent le marais d'Avressieux.

Les habitants du lieu-dit l'Etang ont des puits qu'ils utilisent toujours.

Les sources phréatiques seraient complètement détruites, ou polluées.

⇒ Accès chantier : une piste de chantier serait réalisée depuis le dépôt 20, il traverserait toute une zone agricole et couperait ainsi les propriétés en plusieurs endroits.

⇒ Impact humain : le dépôt est prévu sur les terres agricoles d'un même propriétaire mettant en cause son activité.

La Commission d'enquête recommande à RFF d'étudier une alternative aux sites DPT 19 et 21.

Lot 3b : PK 61 à 76,6 (Section La Motte Servolex - Chambéry)

Ce lot comprend :

- l'attaque coté « La Motte Servolex » du tunnel de Dullin - L'Epine,
- la ligne mixte de la tête du tunnel de Dullin L'Epine au raccordement sur la ligne Aix- Chambéry,
- le raccordement en direction d'Aix les Bains,
- l'élargissement par l'extérieur de la plateforme existante jusqu'à la gare de Chambéry.

Les coefficients de rendement appliqués coté Avressieux sont repris pour l'attaque La Motte-Servolex. Les hypothèses de réemploi des matériaux le réemploi des déblais réutilisables issus du tunnel en structures d'assise et en remblais et la mise en remblais des déblais non réutilisables. Ces hypothèses permettent de couvrir la totalité des besoins de ce lot par les déblais du tunnel. Cela implique que le planning de réalisation des travaux prévoit la mise à disposition en temps utile des matériaux pour la section à l'air libre. En considérant que la mise en remblai est de l'ordre de 50 fois plus rapide que l'extraction des matériaux du tunnel, la reprise sur stock pourrait se réaliser sur les 6 derniers mois de creusement, sachant qu'il reste encore environ 6 à 8 mois de finition pour le tunnel.

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m3)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 33	La Motte-Servolex	67,2	100 000	2,0	Voiries et pistes
DPT 34	La Motte-Servolex	21,0	250 000	2,5	Piste à créer
DPT 35	La Motte-Servolex	145,7	500 000	2,5	Accès tracé
DPT 36	La Motte-Servolex	241,9	400 000	2,5	Accès tracé

Nota : Le DPT 34 a été réduit pour éviter d'impacter la zone inondable et la zone humide de la Leysse. Les surfaces des DPT 35 et DPT 36 semblent manifestement surestimées. Le volume dans le DPT 35 doit être revu. La capacité de la carrière (60 ha) est de 7 000 000 m³. Le DPT 34 a été réduit pour éviter d'impacter la zone inondable et la zone humide de la Leysse au Pré Lombard, et le périmètre de protection éloigné du captage AEP du puits des Iles.

⇒ **Milieu physique et naturel**

Les sites des dépôts évitent les zones humides et ils sont tous localisés en dehors de la zone inondable de la Leysse.

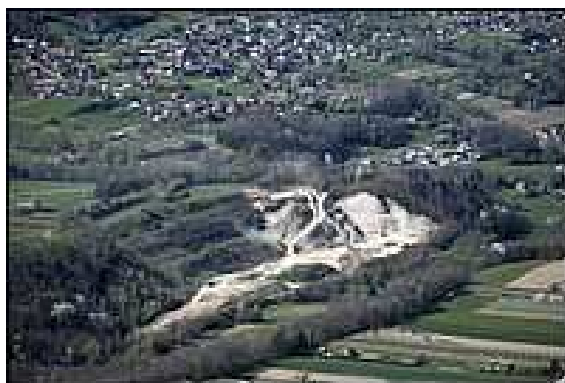
Les dépôts DPT 33 et DPT 34 sont situés à proximité du ruisseau de la Combe, affluent de la Leysse. Le DPT 36 jouxte un ruisseau intermittent également affluent de la Leysse.

Le secteur de Pré Lombard est concerné par un vaste périmètre de protection éloigné, englobant 4 captages AEP, alimentés par la nappe alluviale de la Leysse et de l'Hyères.

Le DPT 34 borde ce périmètre de protection sans avoir d'effets d'emprise dessus.

Les DPT 33, DPT 34, DPT 36 sont prévus sur des zones agricoles avec pour le DPT 36 des vergers et des parcelles équipées de serres.

Le DPT 35 se situe sur une carrière. La présence de boisements est signalée.



La Commission d'enquête recommande à RFF d'étudier la possibilité de sortir les matériaux du tunnel de Dullin-l'Epine directement dans la carrière.

Lot 3c : Aménagements à Montmélian

Ce lot comprend :

- la création d'un raccordement dénivelé sur l'axe Chambéry - Grenoble, avec déviation préalable de la ligne existante Chambéry - Modane et construction d'un pont-rail,
- le doublement et l'allongement du raccordement actuel à voie unique Grenoble – Modane.

Le tracé se situe en pied de versant du Massif de la Thuile, à la limite entre les éboulis, les cônes de déjection et les alluvions modernes.

Les principales hypothèses retenues pour établir le bilan matériaux sont :

- aucune réutilisation n'est envisagée pour les déblais (matériaux argilo-limoneux),
- assises de remblais à réaliser en matériaux ZI/ ZH,
- PST visée S2 avec 35 cm de couche de forme et 20 cm de sous-couche.

Le déficit de ce lot pourrait être couvert par les excédents de l'attaque coté la Motte Servolex (lot 3b).

Un transport par voie ferrée semble difficile car celle-ci sera en travaux jusqu'à la gare de Chambéry. Un transport par camion peut être envisageable, via une piste de chantier et l'A41. Cette solution est présentée de manière plus détaillée plus loin dans l'étude de valorisation des excédents.

Commune de FRANCIN

DPT 26 – surface 3.9 ha – capacité 50 000 m³ - transport routier.

- ⇒ Etat initial : le secteur est largement urbanisé puisqu'il s'inscrit en zone périurbaine, au sein d'un réseau d'infrastructure. Le dépôt impacte la zone agricole.
- ⇒ Impacts et mesures environnementales : le dépôt a été réduit pour éviter d'empiéter sur une zone humide et de toucher le périmètre de protection du Château de Carron.
- ⇒ Milieu physique : le dépôt est longé par le ruisseau du Bondeloge, mais il reste en dehors de la zone inondable.
- ⇒ Milieu naturel : le secteur est largement urbanisé puisqu'il s'inscrit en zone périurbaine, au sein d'un réseau d'infrastructure. Le dépôt impacte la zone agricole.



LES SITES DE DEPOTS POUR LA PHASE 2

LOT 4 : TUNNEL DE CHARTREUSE D'(AVRESSIEUX A CHAPAREILLAN : PK 55,8 A 80,5

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Attaque AVRESSIEUX,
- Attaque intermédiaire, descenderie de SAINT-THIBAUD-DE-COUZ ,
- Attaque CHAPAREILLAN,

Par hypothèse, il n'y a pas de réutilisation/ valorisation des matériaux extraits en granulats pour béton. Les matériaux extraits sont reportés aux têtes Ouest et Est sur les lots 3a et 4.

Pour la descenderie de Saint-Thibaud-de-Couz, plusieurs solutions de valorisation des matériaux sont envisageables (valorisation sur place d'une partie des matériaux pour la fabrication des bétons du tunnel, valorisation des matériaux en Combe de Savoie, ...). Les hypothèses retenues pour l'analyse du bilan de ce secteur sont basées sur une de ces solutions, incluant la valorisation partielle des matériaux en Combe de Savoie au moyen des aménagements suivants :

- un système de transport adapté des matériaux, de type convoyeurs à bandes, pour la liaison entre la tête de la descenderie et les différentes zones de travail,
- un quai de chargement en gare de Saint-Cassin- La-Cascade pour le chargement des trains d'évacuation des matériaux vers la Combe de Savoie.

Le tunnel de Chartreuse présente un excédent de matériaux.

Attaque Intermédiaire, descenderie de SAINT-THIBAUD-DE-COUZ

Dépôts DPT 22 et DPT 23

⇒ Dépôts proposés :

443 000 m³ doivent être stockés pour les groupes 9. Les dépôts suivants sont proposés :

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m ³)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 22	Vimines	14,1	300 000	2,5	Pistes à créer
DPT 23	Saint-Thibaud-de-Couz	9,4	150 000	2,5	Pistes à créer

La capacité optimale de stockage est de 450 000 m³ pour le groupe 9.

Impacts et mesures environnementales :

⇒ Milieu physique et milieu naturel

Les DPT 22 et 23 situés à plus de 800 m de la rivière, sont en dehors de la zone inondable.

Ils sont à proximité immédiate du ruisseau de Montecôt et du Nant Juan.

Le DPT 22 a été réduit pour éviter de déposer des matériaux dans un périmètre de protection rapprochée de captage AEP.

⇒ Milieu naturel :

Les dépôts DPT 22 et DPT 23 s'implantent dans un environnement de zones naturelles et agricoles. Ils sont situés dans le périmètre du Parc Naturel de la Chartreuse.

Commune de VIMINES : DPT 22

- ⇒ Etat initial du site : site très contraint par le relief et le peu de surface disponible. Il s'agit de terrains agricoles.
- ⇒ Route d'accès : L'accès aux sites de dépôts traverse plusieurs lotissements où des élargissements ne sont pas réalisables. Une piste serait à prévoir depuis la D 1006, elle contournerait plusieurs lotissements. Elle serait réalisée sur un ensemble de propriétés fortement morcelées.

DPT 22 – Surface 14.1 ha – capacité 300 000 m³ – Transport : piste à prévoir.



- ⇒ Impacts et mesures environnementales : Le DPT 22 longe sans l'impacter le périmètre de protection rapprochée des forages Saint-Martin et Pierre Rouge. Le dépôt impacte des boisements, qui peuvent être exploités.

Commune de SAINT-THIBAUD-DE-COUZ : DPT 23

- ⇒ Etat initial du site : Le site est très contraint par le relief et le peu de surface disponible. Il s'agit de terrains agricoles.
- ⇒ Route d'accès : l'accès aux sites de dépôts traverse plusieurs lotissements où des élargissements ne sont pas réalisables. Une piste serait à prévoir depuis la D 1006, elle contournerait plusieurs lotissements. Elle serait réalisée sur un ensemble de propriétés fortement morcelées.



La Commission d'enquête recommande à RFF d'étudier la possibilité de stocker les matériaux de la descenderie sur le site de la carrière Botta, avant évacuation depuis la gare de Saint-Cassin.

Dépôts DPT 24, DPT 25a et DPT 25b

Les besoins de stockage ont été évalués à 690 000 m³ pour le groupe 10.

Les trois dépôts proposés se situent sur la commune de Chapareillan.

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m ³)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 24	Chapareillan	6,0	80 000	2,0	Accès direct
DPT 25a	Chapareillan	44,6	1 200 000	4,0	Accès direct
DPT 25b	Chapareillan	15,6	250 000	2,5	Accès direct

La capacité totale est de l'ordre de 1 500 000 m³.

Impacts et mesures environnementales :

⇒ Milieu physique

Les dépôts n'interfèrent avec aucun écoulement superficiel mais sont tous situés proximité d'un cours d'eau (Le Glandon, le Bréal de l'Ormet, le Cernon).

Les dépôts n'interceptent aucun forage, captage ou leur périmètre de protection.

⇒ Milieu naturel

Les dépôts DPT 24, DPT 25a, DPT 25b ne sont pas situés en zone de protection particulière.

⇒ Milieu humain

Les dépôts DPT 24, DPT 25a, DPT 25b sont situés en zone agricole.

Les dépôts DPT 25a et DPT 25b impliquent la déviation de voies communales.

Le DPT 25b longe le ruisseau du Cernon dont la ripisylve est protégée (Espace Boisé Classé).

⇒ Impacts et mesures paysagères

Les DPT 24, DPT 25a, DPT 25b sont installés sur des espaces agricoles, entre la commune de Chapareillan et la ligne LTF.

Ils contribueront à masquer le projet depuis l'habitat.

DPT 24 – Surface 6.0 ha – capacité 80 000 m³ - transport : accès direct tracé



Ce dépôt est situé sur des terres agricoles et en partie sur le tracé de la déviation de la RD 1090.

La Commission d'enquête recommande à RFF de limiter l'emprise de ce dépôt à la partie située à l'Est de la déviation de la RD 1090.

DPT 25a – surface 44.6 ha – capacité 1 200 000 m³ – accès direct chantier.



La zone proposée impact fortement l'agriculture.

La Commission d'enquête recommande à RFF de limiter à l'Ouest l'emprise de ce dépôt de façon ne pas à éviter les nuisances près des zones habitées.

DPT 25 b – surface 15.6 ha – capacité 250 000 m³ – Accès voie locale



La zone proposée impact fortement l'agriculture.

La Commission d'enquête recommande à RFF d'étudier la possibilité de créer un accès au dépôt DPT 25b en passant par le DPT 25a et sans utiliser la RD 2.

Dépôts DPT 25c et DPT 25d

Les besoins de stockage ont été évalués à 690 000 m³ pour le groupe 10.
Les trois dépôts proposés se situent sur la commune de Chapareillan.

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m ³)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 25c	Laissaud	9,5	1 000 000	14,0	Accès direct
DPT 25d	Laissaud	6,4	650 000	14,0	Piste à créer

DPT 25c - Surface 9.5 ha – capacité 1 000 000 m³ – Transport : par piste.

Cette gravière pourrait être remblayée avec les déblais du tunnel de Belledonne, en utilisant la piste de chantier du tracé. La réaffectation du terrain à usage agricole est demandée par le monde agricole. Le remblaiement permettra aussi de sécuriser la digue en rive gauche de l'Isère.

⇒ Etat initial : gravière.



DPT 25d – surface 6.4 ha – capacité 650 000 m³ – Piste d'accès à prévoir.

⇒ Etat initial : gravière.

⇒



LOT 4 : Tunnel de Belledonne (1 tube attaque Laissaud et Détrier)

Les besoins en zones de dépôts de matériaux non réutilisables sont de 950 000 m³ pour le groupe 12.

Dépôts DPT 27a – DPT 27b – DPT 27c – DPT 27d – DPT 27e – 27f

⇒ Etat initial du site : le site concerne la Combe de Savoie (plaine de l'Isère)

⇒ Dépôts proposés : les dépôts suivants sont proposés :

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m ³)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 27a	Sainte-Hélène-du-Lac	18,2	1 000 000	8,0	Pistes d'accès
DPT 27b	Les Mollettes	19,6	1 000 000	8,0	Pistes d'accès
DPT 27c	Les Mollettes	8,0	200 000	2,0	Accès direct
DPT 27d	Les Mollettes - Laissaud	9,1	200 000	2,0	Accès direct
DPT 27e	Les Mollettes - Laissaud	1,5	35 000	2,0	Accès direct
DPT 27f	Laissaud	1,2	25 000	2,0	Accès direct

La capacité optimale de stockage est de 2 450 000 m³ pour le groupe 12

Impacts et mesures environnementales :

Les six dépôts ont été réduits et modifiés pour éviter de déposer des matériaux sous une ligne électrique haute tension. Aucun dépôt n'interfère avec un écoulement superficiel mais les dépôts DPT 27a, DPT 27b et DPT 27c sont situés proches du ruisseau du Coisetan.

⇒ Milieu physique et milieu naturel

Les alluvions de l'Isère renferment une nappe importante, qui n'est pas exploitée pour l'AEP.

Les dépôts du groupe 12 n'interceptent aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.

⇒ Milieu naturel :

Le marais de Coisetan en rive gauche protégé pour son milieu naturel, site NATURA 2000 »

⇒ Milieu humain

Les dépôts du groupe 12 sont prévus dans des zones agricoles.

Tous les dépôts du groupe 12 évitent ces éléments mais ils sont situés à proximité du poste électrique de Grand-Ile sur la commune de Saint Hélène du Lac.

Les dépôts DPT 27a – DPT 27b – DPT 27c – DPT 27e jouxtent des lignes électriques haute tension mais ils n'impacteront aucun pylône et ne modifieront pas la hauteur de ces réseaux.

Le DPT 27d concerne une route communale, qui sera déviée temporairement en phase travaux, puis rétablie sur ou au pied des dépôts.

Compte-tenu de l'importance des emprises agricoles déjà prélevées pour le projet ferroviaire, la Commission d'enquête recommande à RFF de privilégier en priorité le remblaiement de la gravière de Pré Gouardin (DPT 25c), puis en second les délaissés dans le nœud de Laissaud.

La Commission rappelle qu'un autre site a été proposé dans la Combe de Savoie.

Commune d'ARBIN :

Carrière à créer : dépôts possible : 900 000 m³

DPT 27 a – Surface 18.2 – capacité 1 000 000 m³ – transport : Piste d'accès à prévoir.



DPT 27b – surface 19.6 ha – capacité 1 000 000 m³ – Piste d'accès à prévoir.



Dépôt le long de la D 923, impact sur la zone agricole.

DPT 27 d – Surface 9.1 - capacité 200 000 m³ – Accès direct par le tracé



Impact fort sur les zones agricoles.

Lot 5 - PK 86,6 à 118,7 : section Belledonne – Saint-Jean-de-Maurienne

Ce lot comprend :

- le tunnel de Belledonne, d'environ 20 km,
- la ligne fret nouvelle entre les tunnels de Belledonne et des Cartières,
- le tunnel des Cartières d'environ 0,2 km,
- la ligne fret nouvelle entre les tunnels des Cartières et du Glandon,
- le tunnel du Glandon d'environ 9,5 km (y compris tranchées couvertes jusqu'à la fin de la section).

Les hypothèses retenues correspondent aux données du dossier APS :

- valorisation des matériaux de catégorie 1 en matériaux de BT, sous-couche et granulats pour béton,
- déblais à l'air libre terrassés dans des alluvions sablo-graveleuses et des limons argileux, avec un réemploi en remblai de 60 à 80 %,
- PST visée S1 avec 50 cm de couche de forme et 20 cm de sous-couche.

Ce lot étant largement excédentaire en matériaux de remblais, l'hypothèse de la valorisation en granulats pour béton prévue à l'APS est reconduite.

Les matériaux excavés sont reportés aux têtes des tunnels et à l'attaque de Détrier.

L'APS présente deux bilans matériaux : un pour la partie Laissaud - Point haut de Belledonne (zone Ouest) et un pour la partie Point haut de Belledonne – Saint-Jean-de-Maurienne (zone Est).

Le lot 5 présente un excédent de matériaux de 1100 000 m³, coté Maurienne.

Les dépôts proches de la tête Est du tunnel de Belledonne

Dépôts DPT 28 – DPT 29a – DPT 29b – DPT 29c – DPT 30

⇒ Etat initial du site :

Le site concerne la vallée de la Maurienne. Ce site est très contraint par les reliefs.

⇒ Dépôts proposés :

1 105 000 m³ doivent être stockés pour les groupes 13 et 14 (Saint-Avre La Chambre et Saint-Jean-de-Maurienne). Les dépôts suivants sont proposés :

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m³)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 28	La Chambre	22,6	375 000	2,5	Accès voirie
DPT 29a	Saint-Etienne-de-Cuines	12,0	375 000	8,0	Accès direct
DPT 29b	Saint-Etienne-de-Cuines	2,9	120 000	4,0	Accès direct
DPT 29c	Saint-Rémy-de-Maurienne	3,9	140 000	4,0	Piste à créer
DPT 30	Saint-Etienne / Ste-Marie	17,8	375 000	2,5	Accès voirie

La capacité optimale de stockage est évaluée à 1 385 000 m³ pour le groupe 13.

Par ailleurs, il y a également de la capacité résiduelle dans la gravière d'Aiton.

Impacts et mesures environnementales :

Le DPT 28 a été modifié pour éviter de déposer des matériaux sur un gazoduc et dans le périmètre de risque industriel d'un site SEVESO.

⇒ Milieu physique et milieu naturel

Les DPT 28, DPT 9a, DPT 30 sont situés près d'écoulements superficiels (à moins de 100 m), respectivement du Bugeon, du canal des Moulins, et du torrent du Glandon.

Les DPT 29b et DPT 29c sont situés sur des carrières.

Le DPT 29a est localisé sur des sols compressibles. Des mesures géotechniques adaptées seront prises pour assurer la stabilité du dépôt.

Le risque de chutes de blocs est présent dans le secteur de la carrière de Saint Etienne de Cuines où est envisagé le dépôt DPT 29b.

⇒ Milieu naturel :

La vallée de l'Arc, la plaine du Canada et les coteaux abrupts présentent des enjeux écologiques soulignés par différentes ZNIEFF.

La ZNIEFF 2 « Massif de Belledonne et Chaîne des Hurltières » interfère en partie avec les sites DPT 29a et DPT 29b qui se situent au pied du massif.

Le DPT 28 se trouve à proximité immédiate du coteau concerné par la ZNIEFF 1 « Adrets de Notre Dame de Cruet ».

La ZNIEFF 1 « Coteau de Saint Rémy de Maurienne et de saint Etienne de Cuines » qui souligne les pentes boisées humides, recoupe le site du dépôt DPT 29b. Soulignons cependant qu'il s'agit d'un site de carrière.

⇒ Milieu humain

La vallée de la Maurienne, dans le secteur de la plaine du Canada concentre les infrastructures, des réseaux et des zones d'activités, notamment des installations classées.

Les risques technologiques évitent les dépôts du groupe 13.

Le DPT 28 longe le gazoduc qui traverse la vallée et les dépôts DPT 29a et DPT 29b sont en partie concernés par le périmètre de protection d'un site SEVESO.

Les DPT 28, DPT 29a, DPT 30 sont prévus sur des zones agricoles.

Commune de LA CHAMBRE

DPT 28 – surface 22.6 ha – capacité 375 000 m³.



*La zone se situe à l'opposé du tracé côté Est.
L'accès nécessite de traverser des zones urbanisées.*

La Commission d'enquête recommande à RFF de ne pas retenir ce site en zone agricole AOC.

Commune de SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
DPT 29a – surface 12.00 ha – capacité 375 000 m³.



Impact sur des terres agricoles.

Commune de SAINT-ETIENNE-DE-CUINES ;
DPT 29b - Surface 2.9 ha – capacité 120 000 m³. – Accès direct par le tracé.



Carrière.

Commune de SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
DPT 29c – Surface 3.9 ha – capacité 140 000 m³ (sans photos)

Ce dépôt est situé sur la tête de tunnel de Belledonne. Il s'agit d'une carrière d'enrochements créée pour la réalisation de l'A43. Le départ de la piste d'accès côté Ouest est en sortie de tunnel.

Commune de SAINT-ETIENNE-DE-CUINES / SAINTE-MARIE-DE-CUINES.
DPT 30 - surface 17.8 ha – capacité 375 000 m³ – Accès difficile par voirie locale + A 43



Impact sur des terres agricoles.

La Commission recommande à RFF de ne pas retenir les DPT 29a et 30 situés en zone agricole.

Les dépôts proches de la tête Ouest du tunnel du Glandon

Il s'agit des dépôts du Groupe 14.

Dépôt	Commune	Surface (ha)	Capacité (m3)	Hauteur moyenne (m)	Transport de matériaux
DPT 31	Sainte-Marie-de-Cuines	19,0	230 000	2,5	Accès voirie +A43
DPT 32a	Pontamafrey-Montpascal	2,7	40 000	4,0	Accès voirie +A43
DPT 32b	Pontamafrey-Montpascal	3,3	60 000	4,0	Accès voirie +A43

Impacts et mesures environnementales :

Le DPT 31 et DPT 31a ont été légèrement décalés afin d'éviter de déposer des matériaux sous une ligne haute très haute tension ou sur un gazoduc.

⇒ Milieu physique et milieu naturel

Les dépôts DPT 32a et DPT 32b concernent une carrière localisée sur le versant sud.

⇒ Milieu naturel :

Le DPT 31 jouxte la ZNIEFF 1 « *station de tulipes et abords de l'ancienne tour de Sainte Marie de Cuines* » sans avoir d'effets d'emprises sur son périmètre.

Le DPT 31 concerne des boisements, sûrement riches du point de vue floristique et faunistique.

Le DPT 32b se situe au sein de la ZNIEFF 1 « *Coteau de Saint-Thèle et forêt du Sapey* »

Le DPT 32a longe cette même ZNIEFF 1 sans empiéter dessus.

⇒ Milieu humain

Le DPT 31 est boisé et pourrait être exploité (sans photos).

Le DPT 31 concerne une route communale qui sera déviée temporairement en phase travaux, puis rétablie sur ou au pied des dépôts.

Le DPT 32a et DPT 32b sont des carrières.

Commune de SAINTE-MARIE-DE-CUINES

DPT 31 – surface 190 200 m³ – capacité 2350 000 m³.

Accès difficile par voies locales. Terres agricoles.

La Commission recommande à RFF de ne pas retenir le DPT 31 situé en zone agricole.

Commune de PONTAMAFREY-MONTPASCAL

DPT 32a - surface 2,7 ha – capacité 40 000 m³ – Accès difficile par voies locales. Carrière.

DPT 32 b - surface 3,3 ha – capacité 60 000 m³ – Accès difficile par voies locales. Carrière.

La Commission rappelle que RFF a envisagé le remblaiement de la gravière d'Aiton.

Commune d'AITON

Emprunt effectué dans le cadre de l'A43 : 2 500 000 m³.